

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-100

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils de quartier

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2143-1 et L. 2122-18-1
- Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Vu le plan fixant le périmètre des quartiers de la commune
- Vu la charte des Conseils de quartier
- Vu la Délibération n°2022DCM-10-170 du 13 octobre 2022 approuvant la nouvelle Charte des Conseils de quartier
- Vu l'avis favorable de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que la charte des Conseils de quartier prévoit qu'un collège de trois élus siège au sein de chaque conseil (deux de la majorité et un de la minorité)
- Considérant qu'il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de chaque Conseil de quartier
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein des **Conseils de quartier** du **Mée-sur-Seine**.

DÉSIGNE en tant que représentants du Conseil Municipal :

Au sein du **Conseil de quartier Courtilleraies**

- Elu de la majorité : Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Elu de la majorité : Monsieur Erwann MOSSOT
- Elu de la minorité : Monsieur Alassane SOW

Au sein du **Conseil de quartier Croix-Blanche**

- Elu de la majorité : Madame Jocelyne BAK
- Elu de la majorité : Madame Consuelo PAVAN
- Elu de la minorité : Monsieur Mehdi LEFEUVRE

Au sein du **Conseil de quartier Plein Ciel**

- Elu de la majorité : Madame Maggy PIRET
- Elu de la majorité : Madame Justine KENGNE
- Elu de la minorité : Monsieur Pascale BERTAUX

Au sein du **Conseil de quartier Village**

- Elu de la majorité : Madame Aurélie DURAND
- Elu de la majorité : Monsieur Yannick LEBOEUF
- Elu de la minorité : Madame Jocelyne VERNON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-110

Objet : Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement – Désignation du membre de l'Assemblée Spéciale et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-33, L. 2121-21 et L. 1524-5
- Vu le Code de commerce
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de l'**Assemblée Spéciale** de la **Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement**.

DESIGNE Mme Maxelle THEVENIN pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société Melun Val de Seine Aménagement.

DESIGNE Mme Maxelle THEVENIN pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Melun Val de Seine Aménagement.

Adusé de réception préfectoral
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-110-DE
Date de transmission : 10/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

AUTORISE Mme Maxelle THEVENIN à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.

AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-I 20

Objet : Modification du tableau des effectifs

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 20 avril 2026
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De créer les postes suivants :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES
Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
	Technicien	Temps complet	1
	Agent de maitrise	Temps complet	4
	Adjoint technique	TNC 24.5/35 ^{ème}	1
Animation	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	TNC 4/35 ^{ème}	1
	Adjoint d'animation	TNC 29.75/35 ^{ème}	3
		TNC 22.75/35 ^{ème}	1
		TNC 19.25/35 ^{ème}	1

*TNC : Temps Non Complet

Motifs des créations : nominations concours ou promotion interne ; recrutements à la suite de départs au centre technique et à la maison des loisirs et des découvertes, annualisation d'agents d'animation.

PRECISE que les postes créés pourront être occupés par des agents contractuels.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-130

Objet : Création d'un Comité Social Territorial (CST) local commun à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants
- Vu l'Arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 17 avril 2026
- Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents
- Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est de 390 agents

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE : De créer un Comité Social Territorial (CST) local commun à la ville et au CCAS.

DECIDE : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

DECIDE : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaire au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702651-20260430-2026DCM-04b-130-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DECIDE : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-140

Objet : Création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) commune à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles R. 252-30 et suivants, R.252-41 et suivants
- Vu l'Arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 17 avril 2026
- Considérant qu'un Comité Social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents
- Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail est instituée au sein du Comité Social Territorial (CST) dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents
- Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est de 390 agents

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE : L'institution au sein du Comité Social Territorial (CST) local d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail commune à la ville et au CCAS.

Accusé de réception en préfecture
01741702851-20260430-2026DCM-04b-140-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DECIDE : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la F3SCT à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

DECIDE : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la F3SCT à 5 et un nombre égal de représentants suppléants.

DECIDE : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Maxelle Thévenin

Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-I50

Objet : Remise gracieuse

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 37-I
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment en son article 193
- Vu l'avis de l'agent comptable
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant la demande de remise gracieuse de l'agent
- Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'agent « matricule 02387 » une remise gracieuse à concurrence de 5 627,46 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder à l'agent « matricule 02387 » une remise gracieuse à concurrence de la totalité du trop-perçu, soit 5 627,46 €, du fait de l'erreur manifeste de l'administration et de la situation particulière de l'agent en question.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer
et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-150-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DIT que les conséquences budgétaires de cette remise gracieuse seront prises en compte et a fortiori inscrites dans le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**

Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-I 60

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1612-30, L. 5217-10-I et suivants
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
- Vu le Décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 adoptant le référentiel M57
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 adoptant le RBF au 1^{er} janvier 2024
- Vu le référentiel budgétaire et comptable M57
- Vu le règlement budgétaire et financier, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que l'assemblée délibérante doit établir son RBF avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le règlement budgétaire et financier (RBF) M57, ci-annexé, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-160-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions: 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **4 MAI 2026**

Et Publication du : **4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-I 70

Objet : Approbation du Compte de gestion 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Compte de gestion 2025 établi par le Comptable
- Considérant que les écritures du Compte de gestion 2025 sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ARRÊTE le Compte de gestion 2025, dressé par Mme Dounia CHERFAOUI, Comptable public de la Trésorerie Melun-Val-de-Seine, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses de l'exercice 2025	31 744 771,25	11 857 419,60	43 602 190,85
Recettes de l'exercice 2025	34 610 982,22	9 968 825,20	44 579 807,42
Résultat de l'exercice	2 866 210,97	-1 888 594,40	977 616,57
Report de l'exercice 2024 - Déficit		2 365 422,07	
Report de l'exercice 2024 - Excédent	3 376 204,00		
Résultat de clôture	6 242 414,97	- 4 254 016,47	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**
Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-180

Objet : Election du Président de séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.14 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 9

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ÉLIT Monsieur Serge DURAND, 1^{er} Adjoint au Maire.

En qualité de Président de Séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 23

(M. VERNIN s'est retiré à 20h50 au moment des discussions puis du vote, et a repris sa place après le vote à 21h13)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN (M. le Maire a assisté à la présentation du diaporama et s'est retiré de la salle au moment des discussions puis du vote), M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

— 4 MAI 2026

Et Publication du : — 4 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-190

Objet : Présentation du Compte administratif 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales (Cgct), notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées, celui des mandats délivrés et le Compte administratif dressé par Monsieur le Maire
- Vu le Compte de gestion 2025 établi par le Comptable
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Vu l'article L.2121-14 du Cgct prévoyant que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote du Compte administratif et ne peut pas présider la séance pour la présente délibération
- Considérant que le résultat du Compte administratif 2025 est conforme au Compte de gestion 2025 établi par le Comptable public
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le Compte administratif 2025 qui lui est présenté en annexe au présent procès-verbal, pour son fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les crédits de la section « Dépenses de l'équipement » de l'état III A2.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260604-2026DCM-04b-190-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

ADOpte dans son ensemble le Compte administratif 2025 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses de l'exercice 2025	31 744 771,25	11 857 419,60	43 602 190,85
Recettes de l'exercice 2025	34 610 982,22	9 968 825,20	44 579 807,42
Résultat de l'exercice	2 866 210,97	-1 888 594,40	977 616,57
Report de l'exercice 2024 - Déficit		2 365 422,07	
Report de l'exercice 2024 - Excédent	3 376 204,00		
Résultat de clôture	6 242 414,97	-4 254 016,47	
RAR dépenses		3 694 174,32	
RAR recettes		909 408,50	
Besoin de financement de la section d'investissement		7 038 782,79	
Résultat global de clôture		-796 367,82	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions : 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**

Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-200

Objet : Affectation de résultats du Compte administratif 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2311-5 et R. 2311-11
- Vu le Compte administratif 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Considérant les résultats de clôture suivants :
 - Fonctionnement (excédent) : 6 242 414,97 €
 - Investissement (déficit) : 4 254 016,47 €
- Considérant le solde (déficit) des restes à réaliser : 2 784 766,32 €
- Considérant la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 7 038 782,79 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De constater le déficit de clôture de la section d'investissement (chapitre/compte 001) :
4 254 016,47 €
- D'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10, compte 1068) : **6 242 414,97 €**

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-200-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception en préfecture : 04/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**
Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-210

Objet : Vote des taux 2026 des contributions directes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1639A
- Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale directe
- Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) transmis à chaque membre du Conseil Municipal
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le taux des contributions directes pour l'année 2026 à :

- | | |
|--|--------------------------------|
| • Taxe sur le Foncier Bâti | 44.62% (taux inchangé) |
| • Taxe sur le Foncier non bâti | 100.40% (taux inchangé) |
| • Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 16.00% (taux inchangé) |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026- Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 26

VOTE : A l'unanimité - Pour : 26 - Contre : - Abstentions : 6 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**
Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-220

Objet : Budget principal 2025 – Ajustement de la provision pour créances douteuses

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, R2321-2 et R2321-3
- Vu la nomenclature M14 et M57
- Vu la Délibération n° 2025DCM-03-110 d'ajustement de la provision pour créances douteuses en séance du 26 mars 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que la méthode proposée pour fixer le montant de la provision à savoir l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance
- Considérant que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2025, transmis par le Trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'ajuster la provision pour risques/créances douteuses à hauteur de **307 321.32 €** pour l'exercice 2026, soit une augmentation de l'ordre de **65 009.78 €** de la provision approuvée le 26 mars 2025 par une délibération n° 2025DCM-03-110 du 26 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-220-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

PRECISE que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2025, lequel sera susceptible d'entraîner un nouvel ajustement pour l'exercice 2026.

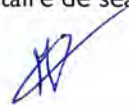
DIT que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A la majorité - Pour : 24 - Contre : 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO) - **Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**
Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-230

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-1 à L.2343-2 et R. 2311-1 à R. 2313-7 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2024
- Vu la Délibération du 9 avril 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026
- Vu le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2025 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal
- Vu la Délibération du présent Conseil Municipal décidant de l'affectation du résultat de 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CONFIRME que la Commune vote son budget par nature et par chapitre et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de

Accusé de réception en préfecture
07/21/2026-17:02:54-202604-2026DCM-04bis-230-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception en préfecture : 04/05/2026

PRECISE que le Budget Primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025 préalablement votés au cours de la même séance.

ADOpte le Budget Primitif 2026 strictement équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement : **32 988 920.28 €**
- Investissement : **25 047 502.08 €**

Fonctionnement : 32 988 920.28 €

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES
011	Charges à caractère général	9 140 282.64
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 502 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 904 116.86
66	Charges financières	403 000.00
67	Charges exceptionnelles	40 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	934 511.00
68	Dotations aux provisions	65 009.78
	Dépenses de l'exercice	32 988 920.28

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES
013	Atténuations de charges	230 000.00
70	Produits des services	2 310 181.35
73	Impôts et taxes et fiscalité locale	3 379 908.92
731	Fiscalité locale	12 815 222.00
74	Dotations et participations	13 474 290.00
75	Autres produits de gestion courante	753 709.01
77	Produits exceptionnels	4 000.00
042	Opération ordre de transfert entre sections	21 609.00
	Recettes de l'exercice	32 988 920.28

Investissement : 25 047 502,08 €

Les chapitres/opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	188 200.00
204	Subventions d'équipement versées	788 259.75
21	Immobilisations corporelles	10 622 380.06
16	Emprunts et dettes assimilés	1 873 135.80
27	Immobilisations financières	959 901.00
040	Opérations d'ordre entre sections	21 609.00
041	Opérations patrimoniales	6 340 000.00
	Dépenses de l'exercice	20 793 485.61
001	Déficit reporté	4 254 016.47
	Total cumulé des dépenses	25 047 502.08

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES
13	Subventions d'investissement	3 160 054.34
16	Emprunts et dettes assimilées	6 674 831.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	625 690.77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 242 414.97
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	934 511.00
041	Opérations patrimoniales	6 340 000.00
	Total cumulé des recettes	25 047 502.08

PRECISE qu'en application de l'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, les subventions assorties de conditions d'octroi font l'objet d'une délibération distincte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Étaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : 12 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-240

Objet : Octroi d'une subvention forfaitaire pour le renouvellement du matériel des associations sportives Le Mée Sports Muay Thaï, Le Mée Sports gymnastique, Le Mée Sports tennis de table

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026
- Considérant la nécessité de permettre aux associations de proposer un service de qualité garantissant la sécurité de leurs adhérents
- Considérant la nécessité d'apporter une aide au renouvellement des matériels sportifs prêtés gratuitement par les associations aux différents utilisateurs des équipements sportifs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention spécifique à hauteur de 500 € aux associations suivantes, pour le renouvellement de leurs matériels sportifs :

- LMS Muay Thai : 500 €
- LMS Gymnastique : 500 €
- LMS Tennis de table : 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents administratifs et effectuer toutes démarches en ce sens.

Accusé de réception en préfecture
05-7-217-02564-20260400-20260400-DCM-04b-240-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 – Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-250

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat entre l'association Dons du Son et la Ville de Le Mée-sur-Seine pour la mise en œuvre d'accompagnements artistiques des jeunes Méens

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026
- Considérant la nécessité d'établir une convention fixant le cadre d'intervention de l'association Dons du Son au sein du Chaudron

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'association Dons du Son et la Ville de Le Mée-sur-Seine portant organisation de manifestations au Chaudron pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2026, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **12 MAI 2026**

11 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-260

Objet : Convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine dans le cadre du spectacle « Marco Polo et la princesse de Chine » le 7 juin 2026, salle Michel Dauvergne – Le Mas

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026
- Vu le projet de convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine, ci-annexé
- Considérant qu'une convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée sur Seine doit être signée pour définir les modalités de mise en œuvre du spectacle musical
- Considérant que la convention précise notamment la répartition budgétaire entre les deux villes, en tenant compte des charges de personnel et de l'équipement ou le matériel liés à la mise en œuvre du spectacle

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine pour la mise en œuvre de la création artistique « Marco Polo et la princesse de Chine » le 7 juin 2026 à la salle Michel Dauvergne du Mée-sur-Seine, ci-annexée.

PRÉCISE que la présente convention est établie pour le spectacle du **7 juin 2026** à compter de la date de sa signature.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-260-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

PRÉCISE que le coût de la création artistique sera réparti entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine, charges de personnel et équipements ou matériels liés à la mise en œuvre du spectacle comme précisé dans la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat entre la Commune de Melun et celle du Mée-sur-Seine, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres et fonctions correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-270

Objet : Subventions aux coopératives scolaires

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1611-4 et L. 2541-12
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu le Budget Primitif 2025 et ses annexes
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2025DCM-03-170 du 26 mars 2025 relative à l'attribution de subventions aux coopératives scolaires dans le cadre de « projets spécifiques »
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder les subventions ci-dessous :

Association	Objet	Subvention en €
Coopérative de l'école Camus maternelle	Projet spécifique	1 300.00
Coopérative de l'école Camus élémentaire	Projet spécifique	2 600.00
Coopérative de l'école Fenez maternelle	Projet spécifique	1 000.00
Coopérative de l'école Giono maternelle	Projet spécifique	2 200.00
Coopérative de l'école Giono élémentaire	Projet spécifique	1 200.00
Coopérative de l'école Lapierre	Projet spécifique	1 000.00
Coopérative de l'école Molière élémentaire	Projet spécifique	5 000.00
Coopérative de l'école Plein ciel maternelle	Projet spécifique	500.00
Coopérative de l'école Prévert	Projet spécifique	500.00
Coopérative de l'école Racine maternelle	Projet spécifique	1 200.00
Coopérative de l'école Racine élémentaire	Projet spécifique	1 000.00
Collège Jean de la Fontaine	Projet spécifique	2 500.00

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'attribution desdites subventions et à effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-280

Objet : Convention Pass Engagement Citoyen – Convention auto-écoles

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026
- Considérant que le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi et/ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat-type, ci-annexée, entre la commune et chacune des auto-écoles locales suivantes :

- Auto-École Flash Conduite
240 avenue de la Gare, 77350 Le Mée-sur-Seine
- Auto-École La Fontaine
38 square Pierre Ronsard, 77350 Le Mée-sur-Seine
- Auto-École Le Mée Formations
303 avenue de la Libération, 77350 Le Mée-sur-Seine
- Bachir conduite
6 square Henri Moissan, 77350 Le Mée-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-280-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat, ci-annexée, avec chacune des quatre auto-écoles locales susmentionnées, ainsi que tous actes/documents y afférents et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-290

Objet : Prestation de Service Unique (PSU) – Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 – Crèche collective Diabolo et crèche familiale Ribambelle

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la lettre-Circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 26 mars 2014, rappelant les dispositions de la Prestation de Service Unique (PSU)
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-110 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU) concernant les crèches Diabolo et Ribambelle, pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025
- Vu la Délibération n° 2023DCM-062-90 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un avenant à la convention précitée pour intégrer, au bénéfice de la commune, le bonus territoire CTG pour les crèches Diabolo et Ribambelle
- Vu la Délibération n° 2024DCM-09-150 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU) concernant les crèches Diabolo et Ribambelle pour intégrer, au bénéfice de la commune, le bonus « trajectoire développement », le financement des journées pédagogiques, le financement des « heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants », le bonus « attractivité » et la linéarisation de la PSU, pour une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 par l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour les priorités d'intervention et les moyens des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026

Accusé de réception en préfecture :
07721770285140260430-2026DCM-04bis-290-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception en préfecture : 11/05/2026

- Vu l'addendum de la CAF de Seine-et-Marne détaillant les modalités de calcul de la subvention PSU et bonus associés, ci-annexé
- Vu les nouvelles conventions d'objectifs et de financement relatives à la PSU, avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant les crèches collectives Diabolo et Ribambelle, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, ci-annexées
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que les conventions précédentes pour la crèche collective Diabolo et la crèche familiale Ribambelle sont arrivées à échéance au 31 décembre 2025
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouvelles conventions d'objectifs et de financement relatives à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, ci-annexées, pour la crèche collective DIABOLO et la crèche familiale RIBAMBELLE, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions d'objectifs et de financement, ci-annexées, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-300

Objet : Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) par adhésion des Communes de Cesson et Sammeron

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2224-31, L. 5211-18 relatifs aux modifications statutaires
- Vu l'Arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)
- Vu la Délibération n°2026-004 du Comité Syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la Commune de Cesson
- Vu la Délibération n°2026-005 du Comité Syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la Commune de Sammeron
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026
- Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des Communes de Cesson et Sammeron

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des Communes de Cesson et Sammeron au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté inter-préfectoral, les adhésions précitées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-300-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception en préfecture : 11/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du :

12 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-310

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques (SDESM) – Rue de l'Eglise

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 2122-1 et suivants
- Vu la Délibération du 22 septembre 2022 du Comité Syndical du SDESM
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2024DCM-09-170 du 26 septembre 2024 portant transfert de la compétence IRVE au profit du SDESM
- Considérant que la Commune du Mée-sur-Seine est adhérente au SDESM
- Considérant la validation du Schéma Directeur d'Infrastructures publiques de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) validé en Délibération le 22 septembre 2022
- Considérant l'expertise du SDESM dans le domaine du déploiement d'infrastructures publiques de recharges pour véhicules électriques
- Considérant l'intérêt de déployer ce dispositif pour les administrés de la commune
- Considérant la participation financière de la commune s'élevant à 1 600 euros HT
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie et aménagement du territoire en date du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de déploiement d'infrastructures publiques de recharges pour véhicules électriques, rue de l'Eglise, sur la parcelle cadastrée BY 269.

Accusé de réception en préfecture
3777077026-202604-202604-04b-310-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DECIDE de confier au SDESM l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques, rue de l'Eglise.

DECIDE d'autoriser le SDESM à occuper temporairement le domaine public, afin de déployer une borne de recharge de véhicules électriques, rue de l'Eglise, selon les modalités prévues par la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques (SDESM) – Rue de l'Eglise, ci-annexée.

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques (SDESM) – Rue de l'Eglise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation et l'entretien de recharge d'une borne publique pour véhicules électriques, ci-annexée, et tous documents/actes y afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre correspondant du budget communal de l'année de réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-320

Objet : Acquisition des lots de copropriété n° 135, 136, 198, 199, 200, 201, 228, 229, 230, 231, 232 et 234 au sein du centre commercial de la Croix-Blanche cadastré BR n° 99 – Local commercial, réserve et parkings

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1^{er} et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R 421-12 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 1111-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 2018DCM-11-40 du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu le relevé de propriété, extrait du cadastre, ci-annexé
- Vu le plan de masse du rez-de-chaussée et le plan de masse du sous-sol du centre commercial, ci-annexés
- Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026
- Considérant la proposition de Monsieur Michel CASSAGNES, propriétaire de douze lots au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, correspondants à un local commercial (lot n° 232), une réserve (lot n° 234), des parkings en sous-sol (lots n° 198, 199, 200, 201, 228, 229, 230 et 231) et des parkings (lots n° 135 et 136) et des parkings (lots n° 135 et 136) à la commune au prix de 153 000 €

Attestation de dépôt en préfecture
077217702851-20260430-2026DCM-04b-320-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

- Considérant l'objectif de la commune de faciliter la réalisation du projet de reconstruction dudit centre commercial pour répondre aux besoins des habitants du quartier de la Croix-Blanche, constitué d'un tissu résidentiel dense
- Considérant que l'atteinte de cet objectif implique une politique volontariste de la commune consistant notamment à acquérir des lots de copropriété auprès de copropriétaires en difficulté financière et ne pouvant pas assumer leur quote-part dans le coût de reconstruction du centre commercial non-pris en charge intégralement par les assureurs suite à l'incendie ayant provoqué sa destruction
- Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'acquérir les 12 lots de copropriétés susmentionnés

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition des lots n° 232, 234, 135, 136, 198, 199, 200, 201, 228, 229, 230, 231, au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, cadastrée BR n° 99, et appartenant à Monsieur Michel CASSAGNES, au prix global de 153 000 euros, hors frais de notaire à la charge de la commune en sa qualité d'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes/documents y afférents et notamment les actes notariés correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-330

Objet : Acquisition des lots de copropriété n° 6, 28, 214 et 215 au sein du centre commercial de la Croix-Blanche cadastré BR n° 99 – Local commercial, réserve et parkings

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1^{er} et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R 421-12 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 1111-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 2018DCM-11-40 du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu le relevé de propriété, extrait du cadastre, ci-annexé
- Vu le plan de masse du rez-de-chaussée et le plan de masse du sous-sol du centre commercial, ci-annexés
- Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026
- Considérant la proposition de la SCI DUPLESSIS-BLANCHET, propriétaire de quatre lots au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, correspondants à un local commercial (lot n° 6), une réserve (lot n° 28), des parkings en sous-sol (lots n° 214 et n° 215), de céder lesdits lots à la commune au prix de 130 000 €

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-330-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

- Considérant l'objectif de la commune de faciliter la réalisation du projet de reconstruction dudit centre commercial pour répondre aux besoins des habitants du quartier de la Croix-Blanche, constitué d'un tissu résidentiel dense
- Considérant que l'atteinte de cet objectif implique une politique volontariste de la commune consistant notamment à acquérir des lots de copropriété auprès de copropriétaires en difficulté financière et ne pouvant pas assumer leur quote-part dans le coût de reconstruction du centre commercial non-pris en charge intégralement par les assureurs suite à l'incendie ayant provoqué sa destruction
- Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'acquérir les 4 lots de copropriétés susmentionnés

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition des lots n° 6, 28, 214 et 215 au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, cadastrée BR n° 99, et appartenant à la SCI DUPLESSIS-BLANCHET, au prix global de 130 000 euros, hors frais de notaire à la charge de la commune en sa qualité d'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes/documents y afférents et notamment les actes notariés correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-340

Objet : Cession d'une maison individuelle sise 258, rue de la Ferme cadastrée Section BY n° 328

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 1111-1, L. 2121-29 alinéa 1^{er}, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 en date du 13 octobre 2022 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 par laquelle la commune a approuvé la création d'un lotissement communal situé entre la rue Jean Méchet, la rue de la Lyve et la rue de la Ferme
- Vu la proposition d'acquisition au prix de 240 000 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 10 000 € inclus (à la charge du vendeur)
- Vu le plan de situation, le plan de cadastre et le plan de division, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-340-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

APPROUVE la cession de la maison sise 258, rue de la Ferme cadastrée Section BY n° 328, au prix de 240 000 euros, étant précisé que ce montant inclus les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire d'un montant de 10 000 € (à la charge de la commune), selon le plan de division ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-350

Objet : Cession de la parcelle cadastrée BY 332/terrain à bâtir dans le cadre du projet de lotissement communal sis 258 rue de la Ferme / Tranche I - Lot n° 2 du lotissement communal

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 1111-1, L. 2121-29 alinéa 1^{er}, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2018
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 par laquelle la commune a approuvé la création d'un lotissement communal situé entre la rue Jean Méchet, la rue de la Lyve et la rue de la Ferme
- Vu la proposition d'acquisition au prix de 157 500 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 7 500 € inclus
- Vu le plan de cadastre, l'extrait cadastral et le plan de division, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-350-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée BY n° 332 d'une superficie de 500 m² dans le cadre du projet de lotissement communal sis 258 rue de la Ferme / Tranche I – constitutive du Lot n° 2 dudit lotissement communal, comprenant un terrain à bâtir au prix de 157 500 €, étant précisé que ce montant inclus le net vendeur au profit de la commune et les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire d'un montant de 7 500 € à la charge de la commune, selon le plan de division ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 26 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absents : 3 - Votants : 28

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

Etaient absents : M. Neima TOUNKARA, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Jocelyne VERNON

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

1 - JUIL, 2026

Et Publication du :

1 - JUIL, 2026

N° : 2026DCM-06-10

Objet : Désignation du secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

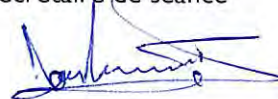
DÉSIGNE Monsieur Denis DIDIERLAURENT en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-10-DE
Date de transmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA (arrivé à 19h34), Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA (arrivé à 19h40), Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON (arrivée à 19h34), M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-20

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-20-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-30

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-30-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-50

Objet : Désignation du référent déontologue des élus

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-12 à L. 1111-14, R.1111-1-A et suivants, L. 2121-29
- Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale et, notamment, son article 218
- Vu la Loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et notamment son article 9
- Vu le Décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local
- Vu l'Arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du Décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant que le Conseil Municipal doit désigner un référent déontologue pour les élus municipaux
- Considérant que le référent déontologue ne doit détenir aucun mandat d'élu local au sein de la collectivité ou du groupement (et même n'en exerçant plus depuis au moins trois ans), et ne pas être agent de ces collectivités ou groupements, et que le référent déontologue ne doit également pas se trouver pas en situation de conflit d'intérêt avec les collectivités pour lesquelles ils exercent cette mission
- Considérant que la délibération doit préciser la durée d'exercice des fonctions du référent, les modalités de la saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis

sont rendus, la rémunération éventuelle, le remboursement des frais de transport et d'hébergement et les moyens matériels mis à disposition

- Considérant que la commune a sollicité Monsieur Pierre-Etienne BISCH, pour être le référent déontologue des élus municipaux sous réserve de la désignation par le Conseil Municipal
- Considérant que Monsieur Pierre-Etienne BISCH ne détient aucun mandat d'élu local au sein de la commune, que Monsieur Pierre-Etienne BISCH n'est pas un agent de la commune et que Monsieur Pierre-Etienne BISCH ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêt avec la commune
- Considérant que Monsieur Pierre-Etienne BISCH a accepté d'être le référent déontologue des élus municipaux de la commune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Pierre-Etienne BISCH, Préfet de région, Conseiller d'Etat en service extraordinaire, référent déontologue des élus.

DIT que la durée d'exercice des fonctions de référent prend effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération jusqu'au prochain renouvellement des conseillers municipaux et intercommunaux.

DIT que tout élu municipal peut saisir directement le référent déontologue par mail : pierre-etienne.bisch@cnda.juradm.fr. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, le mail devra être chiffré par l'émetteur (dans la messagerie : rubrique options/chiffrer).

DIT que le référent déontologue examinera le dossier dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la saisine, qu'il pourra demander des compléments d'information, le cas échéant, afin d'obtenir les éléments nécessaires pour instruire le dossier, cette demande de compléments suspendant le délai d'instruction, et qu'il pourra également rencontrer l'élu municipal en visioconférence ou présentiel.

DIT que les avis sont rendus par écrit et transmis par mail, de manière confidentielle, qu'ils peuvent faire l'objet d'un échange téléphonique ou en visioconférence entre l'élu municipal et le référent.

FIXE le montant de l'indemnité à 80 euros par dossier.

DIT que la commune prend en charge le remboursement des frais de transport et d'hébergement dans la limite de 100 euros en cas de déplacement du référent déontologue sur présentation des justificatifs, ainsi que les éventuelles formations dans le cadre de l'exercice de sa mission validées par la commune.

MET à disposition du référent déontologue, à sa demande et en cas de besoin, les moyens matériels pour réaliser sa mission (salle de réunion, bureau, ordinateur, accès wifi...).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Casus de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-50-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-60

Objet : Modification du tableau des effectifs

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-I
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de créer les postes suivants, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

FILIÈRE		CATE- GORIE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE DE POSTES	MOTIF	POSTE	SERVICE	EN CAS DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL :	
Administrative		A	DGS 10.000 à 20.000 habitants	Temps complet	1	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général des Services	Direction générale des Services	/	FONDEMENT DU RECRUTEMENT
			DGAS 10.000 à 20.000 habitants	Temps complet	1	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général Adjoint des Services	Direction générale des Services		
			Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 8h20/20 ^{ème}	1	Retraite	Enseignant batterie	Conservatoire		
Culturelle		B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 8h20/20 ^{ème}	1	Retraite	Enseignant batterie	Conservatoire	/	L.332-8-5 ou L.332-14
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 8/20 ^{ème}	1	Non renouvellement de CDD à la demande de l'agent	Enseignant percussions classiques	Conservatoire		
			Assistant d'enseignement artistique	TNC 8h20/20 ^{ème}	1	Retraite	Enseignant batterie	Conservatoire		
			Educateur principal de 1 ^{ère} classe des APS	Temps complet	1	Recrutement	MNS	Piscine		
Sportive		B	Educateur principal de 2 ^{ème} classe des APS	Temps complet	1	Recrutement	MNS	Piscine	/	L.332-8-5 ou L.332-14
			Educateur des APS	Temps complet	1	Recrutement	MNS	Piscine		
			Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Temps complet	1	Retraite	Auxiliaire de puériculture	Petite enfance		
Médico- sociale		B								

*TNC : Non Complet

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-202606-60-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Et de supprimer les postes suivants, à compter du 2 juillet 2026 :

FILIERE	CATE-GORIE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	MOTIF	POSTE	SERVICE
Administrative	A	DGS 20.000 à 40.000 habitants	Temps complet	1	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général des Services	Direction générale des Services
		DGAS 20.000 à 40.000 habitants	Temps complet	1	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général Adjoint des Services	Direction générale des Services
	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Mutation et transformation des missions. Remplacement par mutation interne agent de maîtrise	Responsable marchés publics → Assistant	Marchés publics
Technique	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Retraite. Déjà remplacé par un agent du patrimoine	Agent de médiathèque	Médiathèque
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Retraite. Remplacé par un adjoint technique	ASVP	Police municipale
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Retraite. Remplacement par un adjoint administratif	Agent d'accueil	Centre social
	C	Agent de maîtrise principal	Temps complet	2	Promotion interne de technicien	Responsable patrimoine bâti, responsable régie bâtiments	Centre technique municipal
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Retraite. Remplacé par une auxiliaire de puériculture	Faisant fonction d'auxiliaire de puériculture	Petite enfance
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	2	Promotion interne : avancement de grade	Agent d'entretien ; faisant fonction d'auxiliaire de puériculture	Entretien des locaux ; petite enfance
		Adjoint technique	Temps complet	2	Postes vacants	Pas de poste défini	Pas de service défini
		Adjoint technique	TNC 24/35 ^{ème}	1	Hausse du temps de travail à 24.5/35 ^{ème}	ATSEM	Education
		Adjoint technique	TNC 14/35 ^{ème}	1	Hausse du temps de travail à 28/35 ^{ème}	Agent de restauration	Restauration scolaire

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-60-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Médico-sociale	A	Assistant socio-éducatif	Temps complet	I	Un grade supplémentaire avait été créé afin de permettre le recrutement avant le départ du travailleur social. Les 3 postes de travailleurs sociaux sont actuellement pourvus.	Travailleur social	CCAS
		Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	I	Promotion interne	Directrice du RPE	Petite enfance
	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Temps complet	2	Avancements de grade	Auxiliaires de puériculture	Petite enfance
	C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	I	Promotion interne	ATSEM	Education
		ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	I	Poste vacant	ATSEM	Education

PRECISE conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

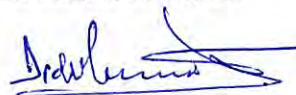
Franck Vernin

Maire



Denis Didierlaurent

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : - Votants : 25

VOTE : A la majorité - Pour : 23 - Contre : 2 - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-70

Objet : Création d'un service commun pour un Directeur de Cabinet mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-4-2
- Vu Le Code général de la fonction publique, notamment en son article L. 333-I
- Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales
- Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- Vu le Décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) en vigueur
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la Commune de Le Mée-sur-Seine du 10 juin 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la CAMVS en date du 23 juin 2026
- Considérant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'État

- Considérant que dans ce cadre, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut désigner une commune comme gestionnaire du service commun
- Considérant que la mutualisation du Directeur de Cabinet facilitera la communication et l'action politique de l'exécutif deux administrations
- Considérant qu'un service commun permet à la fois de réduire les coûts de fonctionnement de des services et d'améliorer les conditions d'exercice par l'autorité territoriale de ses missions, tant du côté de la commune, que de la communauté d'agglomération
- Considérant le projet de convention de service commun ci-annexé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du service commun dénommé « Directeur de Cabinet mutualisé » entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

DÉSIGNE la commune de Le Mée-sur-Seine comme entité gestionnaire du service commun.

APPROUVE la convention de service commun entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de service commun entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ci-annexée ainsi que leurs éventuels avenants et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-80

Objet : Avenant n° I à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-4-2
- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales
- Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Vu la Délibération n° 2023.8.27.256 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2023 portant création d'un service commun « Directeur Général des Services mutualisé »
- Vu la Délibération n° 2023DCM-12-100 du Conseil Municipal de la Commune de Le Mée-sur-Seine du 21 décembre 2023 portant création d'un service commun « Directeur Général des Services mutualisé »
- Vu la Délibération n°2026DCM-06-90 du Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine du 25 juin sollicitant la résiliation de la convention de service commun « Directeur Général des Services mutualisé » et ses annexes entre la CAMVS et la Ville de Le Mée-sur-Seine
- Considérant la volonté conjointe des deux entités de mettre fin au service commun « Directeur Général des Services mutualisé » entre la CAMVS et la Ville de Le Mée-sur-Seine

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), ci-annexée, et à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-90

Objet : Fin du service commun pour un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-4-2
- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales
- Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la Commune du Mée-sur-Seine du 10 juin 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la CAMVS du 23 juin 2026
- Vu l'avis favorable de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 15 juin 2026
- Considérant l'avenant n° 1 à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services mutualisé entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Le Mée-sur-Seine et notamment les articles 9 et 10

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fin du service commun dénommé « Directeur Général des Services mutualisé » entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à compter du 30 septembre 2026.

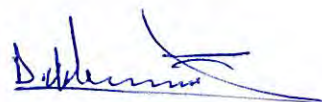
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUL. 2026**

N° : 2026DCM-06-100

Objet : Rapport annuel sur l'utilisation 2025 de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité de la Région Île-De-France (FSRIF)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2334-15 et suivants relatifs à la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale, L. 2531-12 et suivants relatifs au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France
- Vu l'obligation faite aux communes ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du Cgct de présenter un rapport annuel quant aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement
- Vu le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France au titre de l'année 2025, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation du rapport d'utilisation Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité de la Région Île-De-France (FSRIF) au titre de l'année 2025, ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

650X 100

430X 100

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A la majorité - Pour : 25 - Contre : 6 - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du :

1 – JUIL. 2026

1 – JUIL. 2026

N° : 2026DCM-06-110

Objet : Tarifs municipaux

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2025DCM-07-90 du 02 juillet 2025 fixant les tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la nécessité de faciliter la lecture des tarifs municipaux en apportant des précisions complémentaires, notamment en explicitant les libellés
- Considérant la nécessité de préciser les lieux dans lesquels les adhérents de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM) et leurs ayants droits bénéficieront du tarif réduit des spectacles de la saison culturelle
- Considérant notamment la nécessité de préciser les modalités pour bénéficier de la gratuité de la piscine municipale Jean-Claude Eudeline pour les Méens pour la période du 4 juillet au 30 août 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de voter les nouveaux tarifs municipaux selon le document ci-annexé.

PRÉCISE que ces tarifs municipaux seront valables à compter du 1^{er} septembre 2026.

PRÉCISE que les tarifs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont déterminés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), que leur inscription dans les tarifs municipaux ci-annexés n'a qu'une vocation informative, et que ces derniers sont susceptibles d'évoluer chaque année à l'initiative de la CAF.

DIT que les recettes seront encaissées aux chapitres et fonctions correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

1 – JUIL, 2026

Et Publication du :

1 – JUIL, 2026

N° : 2026DCM-06-120

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le désamiantage et la réfection des sols et des peintures au groupe scolaire Plein Ciel

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire départemental du 01/12/2025 relative à l'Appel à projets – Dotations d'investissements 2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la volonté de la commune de mettre le projet de désamiantage et de réfection des sols et des peintures au groupe scolaire Plein Ciel
- Considérant dès lors qu'il convient de solliciter l'Etat au travers de son dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notamment en se portant candidate

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de désamiantage et de réfection des sols et des peintures du groupe scolaire Plein Ciel pour un montant de 222 849,13 € HT.

DÉCIDE

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 178 279,30 € correspondant à 80,00 % du montant des travaux. Le montant des fonds propres de la commune alloué pour ce projet s'élevant à 44 569,83 € HT, cela correspond à 20,00% du montant de ce projet.
- D'imputer les recettes et les dépenses en découlant aux chapitres correspondants du budget communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents/actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-130

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'isolation thermique extérieure et le remplacement des fenêtres de la Maison Fenez

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire départemental du 01/12/2025 relative à l'Appel à projets – Dotations d'investissements 2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la volonté de la commune de procéder à l'isolation thermique extérieure et au remplacement des menuiseries de la Maison FENEZ
- Considérant dès lors qu'il convient de solliciter l'Etat au travers de son dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notamment en se portant candidate

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'isolation thermique extérieure et de remplacement des fenêtres de la Maison Fenez pour un montant de 293 548,76 € HT.

DÉCIDE

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 234 839,00 € correspondant à 80,00 % du montant des travaux. Le montant des fonds propres de la commune alloué pour ce projet s'élevant à 58 709,76 € HT, cela correspond à 20,00% du montant de ce projet.
- D'imputer les recettes et les dépenses en découlant aux chapitres correspondants du budget communal.

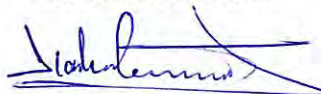
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents/actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**

Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-140

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'isolation et le remplacement des menuiseries du Mas

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire départemental du 01/12/2025 relative à l'Appel à projets – Dotations d'investissements 2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la volonté de la commune de la commune de procéder à l'isolation et au remplacement des menuiseries du Mas
- Considérant dès lors qu'il convient de solliciter l'Etat au travers de son dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notamment en se portant candidate

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'isolation et au remplacement des menuiseries du Mas pour un montant de 1 161 591,66 € HT.

DÉCIDE

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 400 000,00 € correspondant à 34,44 % du montant des travaux. Le montant des fonds propres de la commune alloué pour ce projet s'élevant à 761 591,66 € HT, cela correspond à 65,56 % du montant de ce projet.
- D'imputer les recettes et les dépenses en découlant aux chapitres correspondants du budget communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents/actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Denis Didierlaurent

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-150

Objet : Marché d'approvisionnement forain : approbation du principe de gestion déléguée et lancement de la procédure

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 2224-18 à L. 2224-22, L. 2129-29, L. 1413-1, R. 1411-1 à R. 1411-8, R. 3114-1 et R. 3114-2
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L. 1120-1 à L. 1122-1 et R. 3111-1 à D. 3381-5
- Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu l'Ordonnance du 26 novembre 2018 portant la partie législative du Code de la commande publique
- Vu le Décret du 3 décembre 2018 portant la partie réglementaire du Code de la commande publique
- Vu le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu la Circulaire n° Dem-C/2015/31988 du 15 juin 2015, relative aux activités de commerce sur le domaine public
- Vu la Délibération n° 2021DCM-04-170 du 1^{er} avril 2021 approuvant le principe de la gestion déléguée du marché d'approvisionnement forain pour une durée de cinq ans
- Vu la Délibération n° 2021 DCM-09-70 du 30 septembre 2021 approuvant le choix du délégataire et l'autorisation donnée au Maire de signer le contrat de Délégation de Service Public (DSP)
- Vu la Délibération n° 2022 DCM-06-150 du 30 juin 2022 approuvant la création d'une deuxième session du marché d'approvisionnement forain le mercredi et l'avenant n°1 au contrat de délégation d'affermage

- Vu le contrat de délégation de service public en date du 1^{er} novembre 2021 par lequel la commune a confié à la société S.A.S. Les Fils de Madame Géraud pour une durée de 5 ans la gestion du service public d'approvisionnement du marché forain arrivant à échéance le 31 octobre 2026
- Vu le rapport sur le principe de la gestion déléguée présentée, ci-annexé
- Vu la présentation en Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux sur le principe de la gestion déléguée et a fortiori sur le renouvellement de la Délégation de Service Public en date du 28 mai 2026
- Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public pour le marché d'approvisionnement forain
- Considérant que la Délégation de Service Public est le mode de gestion le plus fréquemment retenu pour les marchés forains, avec l'intervention d'un opérateur privé ayant une bonne pratique du secteur du commerce non sédentaire et permettant ainsi d'assurer la pérennité de l'offre marchande
- Considérant que la commune ne dispose pas de compétences semblables dans ses effectifs ou son organisation pour permettre une gestion en régie directe efficiente
- Considérant dès lors que la gestion déléguée par voie d'affermage est le mode de fonctionnement approprié pour le marché d'approvisionnement forain de la commune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la gestion déléguée par voie d'affermage pour l'approvisionnement du marché forain pour une durée de cinq ans ainsi qu'une option pour la fourniture de bâches avec fixation au sol.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique et de manière générale, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

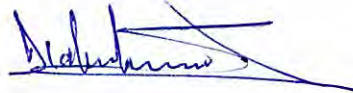
ACCEPTE les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la délégation de service public telles que décrites dans le rapport préalable ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-160

Objet : Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement forain : signature de l'avenant n°2

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 2224-18 à L. 2224-22, L. 2121-29 et L. 1413-1
- Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu l'Ordonnance du 26 novembre 2018 portant la partie législative du Code de la commande publique
- Vu le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu le Décret du 3 décembre 2018 portant la partie réglementaire du Code de la commande publique
- Vu la Circulaire n° Dem-C/2015/31988 du 15 juin 2015, relative aux activités de commerce sur le domaine public
- Vu le contrat de Délégation de Service Public en date du 30 septembre 2021 par lequel la commune a confié à la société LES FILS DE MADAME GERAUD, pour une durée de 5 ans, la gestion du service public d'approvisionnement du marché forain arrivant à échéance le 31 octobre 2026
- Vu la Délibération n° 2021DCM-04-170 du 1^{er} avril 2021 approuvant le principe de la gestion déléguée du marché d'approvisionnement forain pour une durée de 5 ans
- Vu la présentation en Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026

- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux sur l'avenant n°2 en date du 28 mai 2026
- Considérant, qu'afin de garantir la continuité du service public et au regard du calendrier des séances du Conseil Municipal, il convient de prolonger, par voie d'avenant, le contrat de Délégation de Service Public actuel avec la société LES FILS DE MADAME GERAUD jusqu'au 31 janvier 2027
- Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement forain, ci-annexé, afin de prolonger la durée dudit contrat.

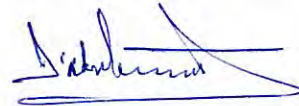
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement forain, ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 28 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 3 - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT, Mme Yasmine GUENDOUZ (sortie à 21h31)

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUL, 2026**
Et Publication du : **1 – JUL, 2026**

N° : 2026DCM-06-170

Objet : Contrat d'objectifs et de moyens 2026-2027 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10, modifié par la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 - art. 165
- Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens 2026-2027 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission vie démocratique du 11 juin 2026
- Considérant que le montant de la subvention accordée à l'association est supérieur à 23 000 €, il est proposé la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents et à effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ (revenue à 21h35), M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-180

Objet : Attribution de subventions 2026 aux associations conventionnées

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L2311-7
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10, modifié par la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 - art. 165
- Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu la Délibération n° 2025DCM-12-110 du 18 décembre 2025 prévoyant le versement d'avances sur subventions 2026 aux associations
- Vu le Budget Primitif 2026 et notamment son annexe IV.B8 - subventions versées dans le cadre du budget
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens liant ces associations et la Ville du Mée-sur-Seine
- Vu l'avis de la Commission vie démocratique du 11 juin 2026
- Considérant la nécessité de procéder à un vote par délibération distincte du vote du budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi en vertu de l'article L.2311-7 susmentionné

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder les subventions 2026 ci-dessous :

Association	Subvention totale 2026
Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur- Seine	32 000,00 €
Le Mée Sports Handball	42 535.70 €
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball	154 668.02 €
Le Mée Sports Football	176 351.24 €
Le Mée Sports Natation	5 482,66 €

DIT que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal.

PRECISE que ces montants incluent les acomptes attribués par la délibération n° 2025DCM-12-110.

PRECISE qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2026 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau annexé.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE BP 2026	Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration)	Nombre de votants	Adopté par
Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur- Seine	M. Serge DURAND, M. Fabien FOSSE	29	29 voix pour

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 22

(Déport de Mme THEVENIN, élue administrateur au sein de la SPL, qui n'a pas été rapporteur, n'a pas pris part au débat et au vote)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 22 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

1 - JUIL, 2026

Et Publication du :

1 - JUIL, 2026

N° : 2026DCM-06-200

Objet : Approbation de l'avenant I au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1523-1 à L. 1523-4 et L. 1531-1 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux contrats conclus avec les sociétés publiques locales
- Vu la Délibération n° 13.02.80 du 28 février 2013 approuvant la prise de participation de la Commune du Mée-sur-Seine au capital social de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Vu la Délibération n° 2020DCM-09-140 du 18 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-150 du 24 juin 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-160 du 24 mai 2022 portant approbation du bilan de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »

- Vu la Délibération n° 2024DCM-05-110 du 23 mai 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu le traité de concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel et ses 6 annexes, précisant les modalités d'intervention de la SPL MVSA, notamment les missions confiées, le périmètre concerné, la durée du contrat et les modalités de financement, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 26 mars 2025
- Vu le projet d'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et ses annexes, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain secteur « Plein-Ciel »
- Considérant le domaine d'expertise et le champ d'intervention de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement (SPL MVSA)
- Considérant que la SPL MVSA, dont la commune est actionnaire, exerce des activités essentielles pour le compte et sous le contrôle exclusif de ses collectivités membres, et que ce contrôle est similaire à celui qu'elles exercent sur leurs propres services
- Considérant l'entrée en vigueur du référentiel comptable M57 a modifié les modalités d'imputation budgétaire des participations des collectivités, conduisant à rattacher en section de fonctionnement certaines dépenses initialement prévues en section d'investissement
- Considérant que cette évolution a un impact direct sur l'équilibre financier de l'opération d'aménagement Plein-Ciel tel qu'approuvé initialement
- Considérant que dans ce contexte, et afin de préserver l'économie générale de l'opération, la SPL et la commune ont procédé à une refonte du bilan financier, en adaptant la structure des participations. Ce travail a conduit à rehausser la participation à l'équipement, désormais assise sur l'ensemble des dépenses éligibles relatives aux biens de retour (hors rémunération de l'aménageur), déduction faite des subventions perçues, notamment de l'ANRU
- Considérant que cet ajustement permet corrélativement de réduire la participation d'équilibre de la commune, tout en maintenant l'équilibre global de l'opération
- Considérant dès lors la nécessité de tirer les conséquences de ces évolutions comptables, financières et opérationnelles, tout en garantissant la sécurisation juridique et la soutenabilité de l'opération d'aménagement Plein-Ciel, à travers la conclusion d'un avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement susvisé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et ses annexes, ci-annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et ses annexes, ci-annexés, ainsi que tous documents/actes y afférents et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites aux chapitres correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUL. 2026**

N° : 2026DCM-06-210

Objet : Concession d'aménagement pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Présentation et approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1523-1 à L. 1523-4 et L. 1531-1 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux contrats conclus avec les sociétés publiques locales
- Vu la Délibération n° 13.02.80 du 28 février 2013 approuvant la prise de participation de la Commune du Mée-sur-Seine au capital social de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Vu la Délibération n° 2020DCM-09-140 du 18 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-150 du 24 juin 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-160 du 24 mai 2022 portant approbation du bilan de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »

- Vu la Délibération n° 2024DCM-05-110 du 23 mai 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu le traité de concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel et ses 6 annexes, précisant les modalités d'intervention de la SPL MVSA, notamment les missions confiées, le périmètre concerné, la durée du contrat et les modalités de financement, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 26 mars 2025
- Vu l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et ses annexes, approuvés par une délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2026
- Vu le Comte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2025 de la concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant l'obligation de présenter le Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025 pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025 au titre de la concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel, annexé à la présente délibération.

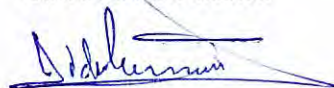
APPROUVE le Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025 au titre de la concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

(Déport de Mme THEVENIN, élue administrateur au sein de la SPL, qui n'a pas été rapporteur, n'a pas pris part au débat et au vote)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 7

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUL. 2026**

N° : 2026DCM-06-220

Objet : Approbation d'une convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1523-1 à L. 1523-4 et L. 1531-1 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux contrats conclus avec les sociétés publiques locales
- Vu la Délibération n° 13.02.80 du 28 février 2013 approuvant la prise de participation de la Commune du Mée-sur-Seine au capital social de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Vu la Délibération n° 2020DCM-09-140 du 18 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-150 du 24 juin 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-160 du 24 mai 2022 portant approbation du bilan de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »

- Vu la Délibération n° 2024DCM-05-110 du 23 mai 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu le traité de concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel et ses 6 annexes, précisant les modalités d'intervention de la SPL MVSA, notamment les missions confiées, le périmètre concerné, la durée du contrat et les modalités de financement, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 26 mars 2025
- Vu l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et ses annexes, approuvés par une délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2026
- Vu le projet de convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ses annexes, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain secteur « Plein-Ciel »
- Considérant que la concession d'aménagement entre la SPL Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'aménagement du secteur Plein-Ciel prévoit en son article 15 que lorsque les prévisions budgétaires actualisées feront apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'aménageur pourra solliciter le versement par la collectivité concédante d'une avance, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L. 1523-2 4° du Code général des collectivités territoriales
- Considérant que le plan de trésorerie prévisionnel inclus en annexe à la concession d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 26 mars 2025 fait apparaître les besoins de trésorerie annuels nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement, à savoir un besoin de financement à hauteur de 2 500 000 € entre 2028 et 2032
- Considérant dès lors la nécessité de conclure une convention d'avance de trésorerie avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement pour préciser les conditions de versement et de remboursement d'une avance de trésorerie, effectuée par la Commune du Mée-sur-Seine à la SPL, au bénéfice de l'opération d'aménagement dont la réalisation lui a été confiée dans le cadre de la concession d'aménagement précitée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ses annexes, ci-annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ses annexes, ci-annexés, ainsi que tous documents/actes y afférents et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites aux chapitres correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUIL, 2026**

Et Publication du : **1 – JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-230

Objet : Approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et sollicitation de l'ouverture des enquêtes publiques conjointes relatives au projet de restructuration du centre commercial Plein-Ciel

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.1 et suivants, L.110-1 et suivants, R.112-4 à R.112-7, L.131-1 et suivants, R.131-1 et suivants et R.131-14
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-2
- Vu le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Hauts de Melun et la convention pluriannuelle conclue avec l'ANRU en juin 2022
- Vu le bilan de la concertation préalable réalisée du 5 octobre au 15 novembre 2021 et approuvé par délibération le 24 mai 2022
- Vu le traité de concession d'aménagement conclu le 17 avril 2025 entre la Ville du Mée-sur-Seine et la SPL Melun Val de Seine Aménagement approuvé par délibération le 26 mars 2025
- Vu la décision n°DRIAT-SCDD-2025-222 du 8 décembre 2025 dispensant le projet d'évaluation environnementale
- Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique établi conformément à l'article R.112-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, comprenant notamment la notice explicative, le plan de situation, le plan général des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages et l'appréciation sommaire des dépenses

- Vu le dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire et l'état parcellaire des biens concernés
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant que le centre commercial Plein-Ciel, construit en 1967, constitue une polarité commerciale de proximité essentielle pour les habitants du quartier
- Considérant que ce centre commercial présente aujourd'hui d'importants dysfonctionnements techniques, urbains, commerciaux et de sécurité, notamment un avis défavorable récurrent de la commission de sécurité et des difficultés structurelles de gestion de la copropriété
- Considérant que le projet de restructuration vise à maintenir et renforcer l'offre commerciale de proximité, améliorer la qualité urbaine et paysagère du site, développer les services aux habitants, conforter l'attractivité du quartier et accompagner la réhabilitation de la copropriété du Tripode
- Considérant que le projet prévoit la démolition du centre commercial existant après la réalisation d'un nouvel équipement commercial et le transfert des commerçants dans le cadre d'une opération dite « tiroir »
- Considérant que le projet poursuit ainsi des finalités d'intérêt général évidentes
- Considérant que la réalisation du projet nécessite la maîtrise foncière complète des lots composant l'actuelle copropriété commerciale
- Considérant que les acquisitions amiables demeureront privilégiées mais que la multiplicité des propriétaires et l'imbrication des emprises rendent nécessaire l'engagement d'une procédure d'expropriation afin de garantir la réalisation du projet dans des délais compatibles avec les objectifs du NPNRU
- Considérant que le projet s'accompagne d'améliorations environnementales significatives, notamment par la désimperméabilisation partielle du site, le renforcement des espaces végétalisés, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et le développement des mobilités actives
- Considérant que le projet repose sur un principe de continuité de l'activité commerciale permettant le transfert des commerces existants vers les futurs locaux, contribuant ainsi au maintien de l'emploi local, de l'offre de proximité et du dynamisme économique du quartier
- Considérant que les inconvénients de l'opération, principalement liés aux contraintes temporaires de la phase de travaux, aux coûts d'investissement et aux acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, demeurent limités et proportionnés au regard des bénéfices attendus
- Considérant qu'au regard de la théorie du bilan, les atteintes à la propriété privée, le coût financier de l'opération et les inconvénients qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt général qu'elle présente
- Considérant dès lors que le bilan coût-avantages de l'opération est à l'évidence positif et que l'utilité publique du projet de restructuration du centre commercial Plein-Ciel est établie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relatif au projet de restructuration du centre commercial Plein-Ciel, annexé à la présente délibération.

APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire annexé à la présente délibération.

DECIDE DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne l'ouverture conjointe :

- De l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet Plein-Ciel ;
- De l'enquête parcellaire correspondante.

DECIDE DE SOLLICITER de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne la déclaration d'utilité publique des acquisitions foncières et travaux nécessaires à la réalisation du projet Plein-Ciel, au bénéfice de la Ville du Mée-sur-Seine.

DECIDE DE SOLLICITER, le cas échéant, la prise de l'arrêté de cessibilité portant sur les biens et droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération.

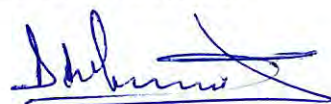
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la poursuite de la procédure d'expropriation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.